

Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°107 du 2 février 2012

[Justice] Événement

Audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce de Bobigny : une juridiction dynamique et efficace

N° Lexbase: N0010BTK



par La rédaction

C'est au sein d'un ensemble judiciaire unique regroupant les juridictions de l'entreprise (conseil de prud'hommes et tribunal de commerce) inauguré deux ans plus tôt, que se tenait, le lundi 23 janvier 2012, l'audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce de Bobigny, troisième juridiction consulaire de France par le nombre d'affaires traitées. Ce fut, d'abord, l'occasion d'accueillir, devant une assemblée nombreuse, les trois juges nouvellement élus et d'installer dans ses fonctions le Président réélu, Monsieur Gérard Védrenne. Ce fut aussi l'occasion, comme la tradition l'exige, de revenir sur l'année écoulée, au regard notamment des statistiques établies par le Greffe du tribunal et mises à la disposition de l'assistance (1).

Et c'est en analysant ces éléments chiffrés que le Procureur de la République, après avoir fait part de son estime à l'égard de la juridiction consulaire auprès de laquelle il représente le Parquet et de ses membres, a souhaité apporter ses lumières sur l'activité du tribunal de commerce de Bobigny au cours de l'année 2011.

Espérant que la baisse du tiers des mandats *ad hoc* et de 25 % des conciliations soit davantage le signe d'une santé retrouvée des entreprises séquan-dyonisiennes que celui d'une désaffection des chefs d'entreprises pour la prévention, il a tenu à adresser ses félicitations à tous les intervenants du droit des entreprises en difficulté, magistrats et mandataires de justice, pour la qualité de leur intervention dans la sauvegarde de l'emploi : avec une augmentation de 31 % de salariés pris en charge par la juridiction consulaire balbynienne, le pourcentage d'emplois sauvegardés stagne à 76 %.

Par ailleurs, si le nombre d'ouverture de procédures de sauvegarde a augmenté de manière significative en 2011, ce qui marque une meilleure anticipation des chefs d'entreprises, il reste faible (22 ouvertures de sauvegarde en 2011). Selon le Procureur de la République, ce succès très mitigé de cette procédure inspirée du droit des entreprises en difficulté nord-américain, trouve en partie son explication dans la complexité des critères posés par les textes pour entrer dans ce dispositif. Par ailleurs, alors que les principaux problèmes des entreprises, et notamment des PME, résident dans le manque de trésorerie et le financement de l'activité, rien n'est prévu pour palier ces difficultés en procédure de sauvegarde. Peut-être serait-il dès lors judicieux, selon le représentant du Parquet, de prévoir dans la sauvegarde, l'existence d'un privilège au profit de l'apporteur de fonds, afin de la dynamiser et de la rendre plus attractive ?

Enfin, le Procureur de la République a tenu à rappeler que l'année 2011 fut marquée avant tout par des procédures très lourdes menées de façon admirable par la juridiction consulaire, qui a notamment géré en trois mois le redressement d'une entreprise de 3 600 salariés tout en y préservant 92 % des emplois.

A la suite de ces réquisitions, il est revenu au Président Gérard Védrenne, réinstallé dans ses fonctions, de faire part de ses réflexions sur l'année écoulée et de ses vœux pour l'année à venir.

Discours du Président du tribunal de commerce de Bobigny

Verbatim :

"Mesdames Messieurs les Hautes autorités civiles, militaires ou religieuses,

Mesdames Messieurs,

Chers collègues,

Mes collègues et moi-même nous vous adressons tous nos vœux pour cette année 2012 pour vous et tous vos proches. Nous espérons que cette année 2012 vous apportera tout ce que vous souhaitez sur le plan personnel et professionnel. Cette année qui va bientôt que cette année qui va bientôt commencer vous apportera tout ce que vous souhaitez sur le plan personnel comme professionnel

Votre présence est un encouragement pour chacun d'entre nous, à poursuivre sa mission de service public, dans l'intérêt des entreprises et de l'économie de notre ressort.

Nous pouvons vous assurer que nous veillerons à maintenir et à développer avec vous et avec les institutions que vous représentez les relations fidèles et constructives auquel nous attachons la plus grande importance.

Nous vous accueillons à nouveau dans cette salle d'audience n° 3 du tribunal de commerce et du conseil de prud'hommes de Bobigny.

Monsieur le Procureur de la République, nous poursuivons avec le ministère public la coopération active qui s'est instaurée avec ses représentants afin d'agir pour la préservation de l'ordre public économique du département de Seine-Saint-Denis. Cette coopération a trouvé son illustration dans la gestion exemplaire du redressement judiciaire d'un important groupe de transport, mais également dans le suivi régulier des dossiers nécessitant la présence du ministère public. Je formerais des vœux pour que les postes libres suite aux départs de Messieurs Lichy et Percheron soient rapidement pourvus. Nous vous adressons Monsieur le Procureur de la République nos remerciements sincères.

Madame et Messieurs les greffiers associés, nous vous remercions tout d'abord pour les statistiques de la juridiction qui sont à la disposition de tous. Vous avez rempli avec compétence les missions qui vous incombent. Vous avez fait preuve de réactivité pour la gestion de dossiers importants tant au contentieux qu'en procédure collective. Vous acceptez, avec une tolérance digne de Michel de L'Hospital, les grains de sable que sèment les juges consulaires dans un processus dont l'informatisation ferait envie à n'importe quelle organisation. Vous continuez à apporter des développements très utiles au portail du juge. L'ensemble de vos compétences représente pour les juges un apport inestimable, nous vous en remercions ainsi que les chefs de service et l'ensemble du personnel du greffe pour la qualité du travail fourni.

Messieurs les huissiers, et plus particulièrement, les huissiers audienciers attachés au tribunal qui assurent, de leur présence, les audiences et signifient des actes issus du tribunal, nous vous remercions pour votre célérité, fermeté et rectitude de vos exploits.

Messieurs les administrateurs judiciaires, madame et messieurs les mandataires judiciaires, vos qualités professionnelles, éthiques et déontologiques, votre indépendance sont pour nous des gages de qualité. Cette année a mis en exergue la qualité de vos prestations dans le cadre des missions qui vous sont confiées par ce tribunal. Vous avez démontré sur des dossiers importants, qu'il existe une vie intelligente au-delà du périphérique. Votre mobilisation, quelquefois dans l'urgence, contribue au maintien de l'ordre public économique de ce département, j'en prendrais pour exemple les 7 902 salariés "traités" par vos études en 2011 après 6 035 salariés en 2010 et 6 210 salariés en 2009. Nous vous remercions ainsi que le personnel de vos études.

Nous remercions également tous les autres auxiliaires de justice notamment les commissaires priseurs, les courtiers en marchandises, les experts judiciaires qui assistent le Tribunal dans le bon déroulement des procédures

A l'instant même où la promotion de 2012 va prendre ses fonctions :

La promotion 1998 arrive au terme de sa judicature de 14 ans, dernier représentant de cette promotion, le Président Jean Pierre Terseur a fait preuve tout au long de sa judicature de compétences, d'humanisme dans toutes ses activités consulaires Président de chambre, juge commissaire, juge des référés, déléataire du Président.

D'autres juges ont décidé de quitter l'institution consulaire ou n'ont pas souhaité renouveler leur mandat définitivement ou provisoirement pour des raisons personnelles ou professionnelles, il s'agit des présidents : Gilbert Sophie, promotion 2003 et David Ferstler, promotion 2008.

Nous les remercions pour leur engagement dans notre institution consulaire, gageons que pour certains ce ne soit là qu'une parenthèse et qu'ils reviendront finir leur judicature.

Nous avons également une pensée pour la famille du Président Pierre Lombrez, promotion 1990, qui nous a quitté en 2011.

Mesdames et Messieurs les nouveaux juges, nous devons remercier le comité intersyndical des élections consulaires représenté par son président Monsieur Raoul Besser qui vous a sélectionnés en région Ile-de-France,

Messieurs les nouveaux juges, vous nous rejoignez aux fins de renforcer, par votre diversité et vos compétences multiples, la juridiction commerciale de Seine-Saint-Denis.

Dans le temps de votre formation initiale, nous avons constaté que vous aviez conscience des devoirs de la tâche que vous allez, dès demain accomplir.

Il vous reste à prouver l'engagement que vous avez pris librement et en toute connaissance de cause de vous consacrer au service de la justice, avec comme seul souci, l'application de la loi dans un esprit d'indépendance et d'impartialité et à l'inspiration de vos propres talents.

Madame, Messieurs les juges de la promotion 2012, je vous rappelle ici et maintenant quelques éléments fondateurs de la justice consulaire.

Le juge doit être indépendant et impartial : indépendant par rapport au tissu social et professionnel, indépendance par rapport aux parties. L'impartialité, c'est-à-dire absence de parti pris.

La justice consulaire est également fondée sur des valeurs d'humanisme, de compétence indissociablement liée à l'amélioration de la qualité, de confidentialité et de loyauté en l'absence desquelles la justice ne trouverait pas sa place. Vous avez prêté serment devant Monsieur Le Président du tribunal de grande instance de Bobigny et promis de garder le secret des délibérés, Ce serment est un acte important de votre engagement et vous devez toujours le garder à l'esprit.

Le non-respect par l'un des acteurs des valeurs communes rejaillit sur l'ensemble de la justice consulaire.

N'oubliez jamais dans l'exercice de vos fonctions consulaires que vous rendez la justice au nom du peuple français.

Je ne manquerai pas de vous rappeler régulièrement à vos devoirs de qualités d'écoutes, de respect et d'humilité. Vous garderez présent à l'esprit la violette, symbole de l'humilité, pour vous inscrire dans la continuité de la volonté de Michel de L'Hospital, apôtre de la tolérance.

Mesdames et Messieurs, pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 111-2 du Code de l'organisation judiciaire, nous devons vous rendre compte de l'activité de la juridiction durant l'année écoulée. Nous vous rappellerons donc les éléments marquants et les quelques chiffres qui matérialisent l'activité de notre juridiction commerciale

Un document, élaboré par Madame et Messieurs les greffiers associés, est à votre disposition avec les principaux indicateurs chiffrés de l'activité du tribunal de commerce de Bobigny.

Dans le domaine du registre du commerce et des sociétés, c'est près de 42 000 formalités qui ont été réalisées en 2011 par le greffe du tribunal de commerce contre 40 000 en 2010. Si l'on ajoute les dépôts en annexe du RCS et les ordonnances du juge chargé de la surveillance du RCS, c'est plus de 87 000 actes réalisés par le greffe.

Les immatriculations, 10 822, traduisent le dynamisme de notre département et ce d'autant que depuis plusieurs années le solde entre les immatriculations et les radiations est positif.

Le stock des entreprises vivantes au RCS est d'environ 92 000 entreprises réparties sur les 40 communes du département Sequano Dyonisien.

En ce qui concerne le contentieux, nous avons traités 7 199 injonctions de payer en 2011 contre 5 917 en 2010, dont 79,7 % d'acceptation pour un montant total accepté de 29 619 000 € soit un montant moyen de 6 000 euros par injonction. Il nous faut espérer que cette croissance ne soit pas un signe avant coureur des difficultés des entreprises pour 2012.

Nous avons rendus 735 ordonnances de référés en 2011 contre 718 en 2010 soit une hausse de 2 %.

Nous avons prononcé 1 639 jugements sur le fond en 2011 contre 1 880 jugements en 2010, soit en moyenne 50 jugements par juge affecté au contentieux. Le délai moyen entre l'assignation et le prononcé du jugement reste légèrement inférieur à 7 mois.

Pour environ 12 % de ces jugements, les justiciables ont fait appel et le taux d'infirmité totale est de l'ordre de 3 %.

Pour les procédures collectives, nous constatons une diminution du nombre de procédures ouvertes en 2011 par rapport à 2010 de — 10,30 %, soit 1 463 procédures en 2011 contre 1 631 en 2010.

Il est à noter que le nombre d'emplois concernés est en hausse de 6 035 salariés en 2010 à 7 902 salariés en 2011 et que le chiffre d'affaires des entreprises concernées est en augmentation de 688 millions en 2010 à 3 milliards 495 millions en 2011. La baisse du nombre de procédures se constate également dans les tribunaux de commerce de Paris et de la région parisienne.

22 procédures de sauvegarde ont été ouvertes en 2011 contre 8 en 2010 ; cette procédure est encore sous utilisée alors qu'elle représente une vraie opportunité pour les commerçants et les TPE.

La chambre des sanctions a traité 607 assignations et a rendu 598 jugements de sanctions soit un pourcentage d'efficacité de près de 92 % en 2011 contre 90 % en 2010.

Vous trouverez bien d'autres chiffres sur la brochure qui est à votre disposition

Quelques mots pour 2012, la prévention et la médiation restent des axes de développement sur lesquels nous devons poursuivre nos actions.

La mise en œuvre du calendrier de procédure a été testée par la cinquième chambre du contentieux au cours du deuxième semestre 2011. Le Président Philippe Alliaume a contacté avec les différents intervenants afin de prendre en compte l'expérience de tous les acteurs. Nous sommes arrivés à établir un projet de calendrier de procédure consensuel. Nous pouvons aujourd'hui sérieusement envisager la signature d'une convention avec le barreau de Seine-Saint-Denis dans un avenir très proche. Je remercie Monsieur le Bâtonnier Jean-Claude Benhamou pour les relations constructives qu'entretiennent le tribunal et le barreau de Seine-Saint-Denis.

Notre tribunal vient de mettre en place une commission juridique sous la présidence du Président Rémy Coin, Président de la septième chambre de contentieux. Cette commission fera l'analyse des décisions de cour d'appel rendues sur les jugements de notre tribunal et en fera une information à l'ensemble et elle sera à la disposition des présidents de chambre pour étudier toutes questions juridiques d'intérêt général. Elle se chargera également de la veille juridique et établira des liens avec les autres commissions juridiques existantes.

[...]

Monsieur le Procureur de la République, je vous donne acte de vos réquisitions. Je déclare :

— close l'année judiciaire 2011 ;

— ouverte l'année judiciaire 2012 et dis que du tout, il sera dressé procès-verbal.

Avant de vous libérer, encore quelques mots. Un journaliste a écrit très récemment, "*les discours de rentrée consistent à saluer la merveilleuse énergie d'une juridiction en dépit d'un manque cruel de moyens*", il ajoutait parlant de l'orateur "il a dû se dire que s'il ne s'envoyait pas un gentil compliment, personne n'allait le faire à sa place". N'étant jamais mieux servi que par soi-même, je vous remercie donc mesdames messieurs les juges consulaires pour votre merveilleuse énergie et le travail effectué en dépit d'un manque cruel de moyens.

Je ne résiste pas à l'envie de vous citer un extrait du discours de monsieur le Procureur Courroye à l'occasion de la rentrée solennelle du tribunal de grande instance de Nanterre "*je voudrais que derrière les critiques assénées sur le ministère public, derrière les attaques assassines désignant certains parquets du doigt de la calomnie, qui parfois confine à la haine, vous rendiez justice à l'action de ces magistrats qui accomplissent en conscience leur devoir avec dignité, courage, conviction*". J'ai l'immodestie de penser qu'en remplaçant dans ce propos Ministère public et parquet par tribunaux de commerce, nous pourrions nous aussi, juges consulaires, demander que l'on nous rende plus souvent justice du devoir accompli au service de la justice économique de notre pays. Mesdames, messieurs les juges consulaires, je remercie vos familles qui supportent les obligations et contraintes qu'impose l'exercice de vos fonctions bénévoles.

[...]

Mesdames et messieurs nous vous remercions de votre écoute.

L'audience solennelle est levée".

(1) Statistiques de l'activité du Greffe du tribunal de commerce de Bobigny, année 2011